

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 5 février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 5 février 2024 à 19 h 30 où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Sylvie Lehoux, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, Greffier-trésorier et Directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et demande un moment de réflexion.

17-02-24 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Dépôt d'un rapport sur la gestion contractuelle
- 9- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 10- Demande de prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse, et lignage des rues
- 11- Appel d'offres pour le scellement de fissure, rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat poussière
- 12- Demande à la CPTAQ – Daniel Giguère
- 13- Rallye de la Vallée de la Beauce 2024
- 14- Varia
- 15- Levée de l'assemblée

18-02-24 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que le procès-verbal du 15 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance

- Demande de salle – C.P.A. Sainte-Marie

19-02-24 *Chèques et comptes*

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 102 163,50 \$ et les comptes au montant de 106 966,64 \$ soient approuvés.

Dépôt d'un rapport sur la gestion contractuelle

Un rapport concernant l'application du règlement 2018-241 sur la gestion contractuelle est déposé par M. Mathieu Genest, directeur général, le tout conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec

20 -02-24 *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 168 314 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Elzéar informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

21-02-24 *Demande de prix pour location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignage des rues*

Il est proposé par Alain Gilbert et résolu unanimement

De mandater le directeur général pour demander des prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignages des rues.

22-02-24 *Appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat-poussière*

Il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu unanimement

De mandater le directeur général de produire un appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte ainsi que de pose d'abat-poussière.

23-02-24 *Demande à la CPTAQ – Daniel Giguère*

ATTENDU que M. Daniel Giguère est propriétaire du lot 3 581 700 d'une superficie de 12,18 hectares;

ATTENDU que ce lot, presque totalement boisé, comprend une érablière de 6,41 hectares avec cabane à sucre et que l'exploitation acéricole comprend 900 entailles avec un potentiel de 600 entailles supplémentaires;

ATTENDU que M. Martin Lehoux est propriétaire des lots 3 581 709, 3 582 619 et 3 581 815 qui totalisent 59,31 hectares;

ATTENDU que cette propriété comprend des parcelles en culture, des boisés sans érables et deux massifs d'érables non contigus;

ATTENDU que seule la petite érablière localisée sur le lot 3 581 815 est exploitée à raison de ± 150 entailles et qu'on retrouve à cet endroit une ancienne cabane à sucre non opérationnelle;

ATTENDU que M. Daniel Giguère souhaite acquérir le lot 3 581 709 d'une superficie de 12,86 hectares;

ATTENDU que ce lot est contigu à sa propriété et comprend une érablière non exploitée d'une superficie de 5,26 hectares qui offre un potentiel de 1 000 entailles supplémentaires pour lui;

ATTENDU que suite à cette acquisition, l'utilisation agricole du lot visé sera maintenue et l'exploitation acéricole sera bonifiée;

ATTENDU que la présente demande est sans effets négatifs sur les exploitations agricoles environnantes et leurs possibilités d'expansion pour les motifs suivants, à savoir :

- Aucune nouvelle unité foncière ne sera créée suite au morcellement demandé,
- L'utilisation agricole du lot visé est maintenue et sa mise en valeur est majorée,
- L'érablière actuelle de l'acquéreur passera de 1 500 à 2 500 entailles,
- Aucune contrainte de nature environnementale à l'égard des exploitations agricoles environnantes ne découlera de cette acquisition et de son utilisation future,
- L'homogénéité du milieu ne sera pas affectée puisque le projet est localisé dans un secteur aux caractéristiques suivantes
 - o 86 unités foncières;
 - o 60 unités foncières inférieures à 25 hectares (70 %)
 - o 18 unités foncières entre 25 et 46 hectares (21 %)
 - o 8 unités foncières supérieures à 46 hectares (9 %)

ATTENDU que suite à une autorisation de la commission, la propriété de M. Giguère passera à 25,04 hectares et celle de M. Lehoux à 46,45 hectares;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar appuie la demande de M. Daniel Giguère auprès de la Commission de protection du territoire agricole concernant l'acquisition du lot 3 581 709 d'une superficie de 12,86 hectares;

Que le conseil informe la Commission que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

24-02-24 Rallye de la Vallée de la Beauce 2024

CONSIDÉRANT la demande du Club Autosport la Licorne pour effectuer un rallye le samedi 25 mai 2024 dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que des tronçons de la route Fermanagh et Sainte-Anne, ainsi que le rang Saint-André et Haut-Sainte-Anne seraient fermés en alternance pendant une période de plus ou moins trois heures;

CONSIDÉRANT que le Club s'engage à fournir tous les permis et documents énumérés dans leur demande afin d'assurer la sécurité de l'événement;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar autorise la tenue du Rallye de la Vallée de la Beauce 2024 le 25 mai 2024.

25-02-24 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 21h15.

Carl Marcoux
Maire

Mathieu Genest, Greffier-trésorier
et Directeur général